



# Fiche de données de sécurité (FDS)

## PEINTURE NOIR MAT/SATINÉ

Conforme au Règlement (CE) n°1907/2006  
Date de révision : 04/07/2018

### RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom : Peinture Noir Mat/Satiné  
Forme du produit : Aérosols  
Code du produit : 02015xxx / 02016xxx

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Vernis.

##### Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponible

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

##### C.A.I.

ZAC Charles Martel - 395, rue Gustave Courbet  
34750 Villeneuve les Maguelone - France  
04 67 42 30 12  
info@cai34.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (24/24h et 7/7j)

### RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Aérosol extrêmement inflammable : H222-H229  
Irritation oculaire : H319  
Somnolence - Vertiges : H336

Texte complet des phrases H : voir rubrique 16

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE - Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement :  
Pas d'information complémentaire disponible.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Pictogramme de danger (CLP)



##### Composants dangereux :

Acétone  
Acétate de n-butyle

Mentions d'avertissement (CLP) : DANGER

Mentions de dangers (CLP) : H222-H229 - Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression, peut éclater sous l'effet de la chaleur  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H336 - Peut provoquer somnolence et vertiges



# Fiche de données de sécurité (FDS)

## PEINTURE NOIR MAT/SATINÉ

Conforme au Règlement (CE) n°1907/2006  
Date de révision : 04/07/2018

**Conseils de prudence (CLP)**

- : P101 - En cas de consultation de medecin, garder à disposition le recipient/étiquette
- P102 - Tenir hors de portée des enfants
- P103 - Lire l'étiquette avant utilisation
- P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles et des flammes nues. Ne pas fumer
- P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage
- P308 + P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
- P305 + P351 + P338 - Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P405 - Garder sous clef
- P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température > 50°C / 122°F
- P501 - Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale
- EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Attention aux mélanges explosifs.

### RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

#### 3.2 Mélange

Nom Chimique	Concentration	Identification	Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)
Acétone	25-50 %	(N° CAS) 67-64-1 (N° EINECS) 200-662-2 (N° REACH) 01-2119471330-49	Flam. Liq. 2, H225 / STOT SE 3, H336 / Eye Irrit. 2, H319
Acétate de n-butyle	> 10 % - < 20 %	(N° CAS) 123-86-4 (N° EINECS) 204-658-1 (N° REACH) 01-21194869440-21	Flam. Liq. 3, H226 / STOT SE 3, H336
Propane	10-25 %	(N° CAS) 74-98-6 (N° EINECS) 200-827-9 (N° REACH) 01-21194869440-21	Flam. Gas. 1, H220 / Press. Gas. C, H280
Butane	10-25 %	(N° CAS) 106-97-8 (N° EINECS) 203-448-7 (N° REACH) 01-2119474691-31	Flam. Gas. 1, H220 / Press. Gas. C, H280
Nitrocellulose	2,5-10 %	(N° CAS) 9004-70-0	Nitrogen content <12,6% / Expl. 1.1, H201
Isobutane	2,5-10 %	(N° CAS) 75-28-5 (N° EINECS) 200-857-2 (N° REACH) 01-2119485395-27	Flam. Gas. 1, H220 / Press. Gas. C, H280
Éthanol	> 0,1 % - < 2,5 %	(N° CAS) 64-17-5 (N° EINECS) 200-578-6 (N° REACH) 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2, H225 / Eye Irrit. 2, H319
Propane-2-ol	> 0,1 % - < 2,5 %	(N° CAS) 67-63-0 (N° EINECS) 200-661-7 (N° REACH) 01-2119457558-25	Flam. Liq. 2, H225 / STOT SE 3, H336 / Eye Irrit. 2, H319
Solvant naphta aromatique lourd	> 0,1 % - < 2,5 %	(N° CAS) 64742-94-5 (N° EINECS) 265-198-5 (N° REACH) 01-2119463583-34	Asp. Tox. 1, H304 / STOT SE 3, H336 / Aquatic Chronic 3, H412

### RUBRIQUE 4 : Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

**Premiers soins après inhalation** : Faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin en cas de troubles.  
**Premiers soins après contact avec la peau** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.  
**Premiers soins après contact oculaire** : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10/15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un spécialiste.  
**Premiers soins après ingestion** : Consulter un spécialiste.

#### 4.2 Symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Aucune donnée disponible.



## Fiche de données de sécurité (FDS)

### PEINTURE NOIR MAT/SATINÉ

Conforme au Règlement (CE) n°1907/2006  
Date de révision : 04/07/2018

#### RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : CO2, sable, poudre d'extinction. NE PAS UTILISER D'EAU.  
Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau à grands débits.

##### 5.2 Dangers particuliers de la substance

Danger d'incendie : Pas d'autre information importante disponible.  
Danger d'explosion  
Produits de décomposition dangereux

##### 5.3 Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris respiratoire, protection chimique est appareil respiratoire autonome. Ne pas inhaler les gaz d'explosions et d'incendie.  
Protection  
Autres

#### RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.  
Procédures d'urgence : Éloigner les personnes non protégées.  
Équipement de protection

##### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans le domaine public. Ne pas rejeter dans les égouts et eaux potables.

##### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Pour la rétention : Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.  
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

##### 6.4 Références à d'autres rubriques

Se reporter à la rubrique 8 : Contrôles de l'exposition / Protection individuelle et 13 : Considérations relatives à l'élimination.

#### RUBRIQUE 7 : Manipulation et Stockage

##### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Tenir à l'abri des sources d'inflammation et du rayonnement du soleil. Ne pas vaporiser vers un corps incandescent. Ne pas percer ou brûler. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.



# Fiche de données de sécurité (FDS)

## PEINTURE NOIR MAT/SATINÉ

Conforme au Règlement (CE) n°1907/2006  
Date de révision : 04/07/2018

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés. Stocker au frais et au sec.

Classe de stockage: 2B

### 7.3 Utilisations finales particulières

Pas de données disponibles.

## RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Acétone (67-64-1)		
France	Nom Local	Acétone
France	VME (mg/m3)	2420 mg/m3
France	VME (ppm)	1000 ppm
France	VLE (mg/m3)	1210 mg/m3
France	VLE (ppm)	500 ppm
Acétate de n-butyl (123-86-4)		
France	Nom Local	Acétate
France	VME (mg/m3)	940 mg/m3
France	VME (ppm)	200 ppm
France	VLE (mg/m3)	710 mg/m3
France	VLE (ppm)	150 ppm
Butane (106-97-8)		
France	Nom Local	Butane
France	VLE (mg/m3)	1900 mg/m3
France	VLE (ppm)	800 ppm

Éthanol (64-17-5)		
France	Nom Local	Éthanol
France	VME (mg/m3)	9500 mg/m3
France	VME (ppm)	5000 ppm
France	VLE (mg/m3)	1900 mg/m3
France	VLE (ppm)	1000 ppm
Propane-2-ol (67-63-0)		
France	Nom Local	Propane
France	VME (mg/m3)	980 mg/m3
France	VME (ppm)	400 ppm

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Équipement de protection individuelle  
*Protection de mains*

: Port de gants recommandé en Butylcaoutchouc. Temps de pénétration <2.

*Protection des yeux*

: Lunette de protection hermétiques.

*Protection des voies respiratoires*

: Porter un équipement de protection respiratoire. Filtre A/P2 norme EN141, EN143.



# Fiche de données de sécurité (FDS)

## PEINTURE NOIR MAT/SATINÉ

Conforme au Règlement (CE) n°1907/2006  
Date de révision : 04/07/2018

### RUBRIQUE 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Aérosol, noir mat ou satiné
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
PH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion / de congélation	: Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: -44°C
Point d'éclair	: < 0°C
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: 1,2 Vol % - 13 Vol %
Pression de vapeur	: 8,300 hPa
Densité de vapeur à 20°C	: 0,755 kg/L
Densité relative à 20°C	: Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau	: Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité à 15°C et à 40°C	: 80.000mPas
Propriétés explosives et comburantes	: Le produit n'est pas explosif.

#### 9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

### RUBRIQUE 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	: Aucune donnée disponible
Stabilité chimique	: Chimiquement stable dans les conditions ambiantes standards.
Possibilités de réactions dangereuses	: Aucune réaction dangereuse connue.
Conditions à éviter	: Pas d'information importante disponible.
Matières incompatibles	: Pas d'information importante disponible.
Produits de décomposition dangereux	: Monoxyde de carbone.

### RUBRIQUE 11 : Informations Toxicologiques

Toxicité aiguë	: Critères de classification non remplis
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Critères de classification non remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Critères de classification non remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Critères de classification non remplis
Cancérogénicité	: Critères de classification non remplis
Toxicité pour la reproduction	: Critères de classification non remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence et vertiges
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Critères de classification non remplis
Danger par aspiration	: Critères de classification non remplis



# Fiche de données de sécurité (FDS)

## PEINTURE NOIR MAT/SATINÉ

Conforme au Règlement (CE) n°1907/2006  
Date de révision : 04/07/2018

### RUBRIQUE 12 : Informations Écologiques

Toxicité	: Pas d'information sur le produit fini
Persistance et dégradabilité	: Pas d'information sur le produit fini
Potentiel de bioaccumulation	: Pas d'information sur le produit fini
Mobilité dans le sol	: Pas d'information sur le produit fini
Résultats des évaluations PBT et vPvB	: Non applicable
Autres effets néfastes	: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

### RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

Recommandations pour l'élimination des déchets	: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Écologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement
Code Européen des déchets	: 08 01 11 / 15 01 04 / 14 06 03

### RUBRIQUE 14 : Informations relatives au Transport

#### 14.1 Numéro ONU

N°ONU ADR	: UN 1950
N°ONU IMDG	: UN 1950
N°ONU IATA	: UN 1950

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport ADR	: Aérosols, N.S.A
Désignation officielle de transport IMDG	: Aérosols, N.O.S
Désignation officielle de transport IATA	: Aérosols, N.O.S, inflammable

#### 14.3 Classes de danger pour le transport

ADR		
Classes de danger pour le transport	: 2 (5F Gaz)	
Étiquettes de danger	: 2.1	

IMDG		
Classes de danger pour le transport	: 2.1	
Étiquettes de danger	: 2.1	

IATA		
Classes de danger pour le transport	: 2.1	
Étiquettes de danger	: 2.1	



## Fiche de données de sécurité (FDS)

### PEINTURE NOIR MAT/SATINÉ

Conforme au Règlement (CE) n°1907/2006  
Date de révision : 04/07/2018

#### 14.4 Groupes d'emballages

Groupe d'emballage ADR : II  
Groupe d'emballage IMDG : II  
Groupe d'emballage IATA : II

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'information supplémentaire disponible

#### 14.6 Précautions particulières

Code de restriction tunnels ADR : D  
Code de classification ADR : A  
Mesures de précaution pour le transport : Attention Gaz. Voir rubrique 7/8/13

#### 14.7 Transport en vrac

Code IBC : Aucune donnée disponible concernant le transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC; si nécessaire, consulter le fournisseur.

### RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

#### 15.1 Législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1 Réglementation EU

Catégorie SEVESO : P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES  
Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t  
Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t  
RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

##### 15.1.2 Directives Nationales

Classe : NK  
Part en % : 50-100

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée sur le produit fini.

### RUBRIQUE 16 : Autres Informations

Source des données : Règlement CE N° 1272/2008 du parlement européen et du conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.



## Fiche de données de sécurité (FDS)

### PEINTURE NOIR MAT/SATINÉ

Conforme au Règlement (CE) n°1907/2006  
Date de révision : 04/07/2018

Texte des phrases H :

Phrases H	
H201	Explosif : danger d'explosion en masse
H220	Gaz extrêmement inflammable
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H280	Contient un gaz sous pression : peut exploser avec la chaleur
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence et vertiges
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme